



Communauté de Communes

Rapport d'Orientation Budgétaire

*Elaboré par l'exécutif
et présenté en Conseil Communautaire le 11 mars 2021*

Envoyé en préfecture le 16/03/2021

Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le

SLOW

ID : 038-243801255-20210316-D21_018-DE

Année 2021

Sommaire

I. PREAMBULE	2
A. DIMENSION NATIONALE :	3
B. ELEMENTS DE CONTEXTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :	4
C. DIMENSION LOCALE :	5
II. ORIENTATION BUDGETAIRES 2021	8
A. LE BUDGET PRINCIPAL:	8
1. Section fonctionnement	8
2. Section d'investissement	9
3. Les engagements pluriannuels déjà actés	10
B. LE BUDGET ANNEXE « IMMEUBLE EHPAD » :	11
1. Section de Fonctionnement	11
2. Section d'Investissement	11
C. LE BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES » :	11
D. LE BUDGET ANNEXE « TRANSPORT COLLECTIF » :	12
III. ANALYSE DE LA DETTE.....	12
IV. EFFECTIFS COMMUNAUTAIRES ET MASSE SALARIALE	13
V. ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS	18



I. PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la TENUE D'UN DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) S'IMPOSE AUX COLLECTIVITES DANS UN DELAI DE DEUX MOIS PRECEDANT L'EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet d'avoir une vue d'ensemble des finances.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires.

Aussi, dorénavant, le DOB S'EFFECTUE SUR LA BASE D'UN RAPPORT ELABORE PAR L'EXECUTIF sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'information est même renforcée dans les collectivités de plus de 10.000 habitants puisque le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit faire l'objet d'une délibération ; cette dernière permettant de prendre acte de la tenue du DOB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape importante dans le processus de préparation budgétaire.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget de l'année.

Le Budget Primitif 2021 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population du territoire des Collines tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2021, ainsi que la situation financière locale.

A. DIMENSION NATIONALE :

ELEMENTS DU CONTEXTE ECONOMIQUE : L'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

Une croissance française en 2021 estimée à +8% après une année 2020 en net recul (-10%) en raison de la crise du coronavirus

Compte-tenu des grandes incertitudes et des défis considérables que la pandémie de Covid-19 impose à l'économie mondiale et donc française, il est très difficile de projeter une perspective macroéconomique de la situation mondiale pour 2020 et 2021.

L'impact de la crise est différent selon les secteurs d'activités : l'hébergement et la restauration, les transports de voyageurs et les activités culturelles, qui représentent au total, dans leur partie marchande, de l'ordre de 8% de la valeur ajoutée, apparaissent pénalisées de manière potentiellement durable et semblent concentrer au second semestre 2020 l'essentiel des pertes d'emploi.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars 2020 le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité ; son coût est estimé à 31 milliards pour 2020. Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer à +11% d'ici la mi-2021, pour diminuer ensuite vers la fin 2022.

Dans le scénario « optimiste » du FMI et de la Commission Européenne du 6 mai 2020, les prévisions prévoient une contraction record de -7.5% de l'économie de l'UE en 2020 puis une croissance de 6% en 2021. Mais attention, une pandémie plus grave et plus durable pourrait entraîner une chute du PIB bien plus importante.

Pour la France, une récession de -10% du PIB est estimée pour 2020 et un déficit public de 10.2%. L'impact de cette crise d'une ampleur inédite a conduit au déploiement de nombreuses mesures d'urgence dès 2020 soit plus de 470 Md€ dans le but d'une reprise d'activité rapide dès 2021.

Puis intervient, le plan « France Relance », avec une aide de 100 Md€ dont 40 Md€ de contributions européennes. Le plan de relance vise un rebond de l'économie française dès 2021 avec une croissance à +8% qui lui permettrait de retrouver dès 2022 son niveau de prospérité d'avant-crise. Ce dispositif reconnaît au secteur public territorial un rôle spécifique en matière d'investissement.

L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour de grands thèmes de transition énergétique et écologique, de nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

B. ELEMENTS DE CONTEXTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Les réponses à la crise sanitaire :

L'Etat souhaite poursuivre son soutien à l'activité économique à travers une stratégie basée sur 3 axes :

- Aider le contribuable professionnel suite aux mesures COVID-19,
- Maintenir les recettes de fonctionnement aux Collectivités,
- Assurer la reprise économique avec des enveloppes d'investissement attractives.

Parmi les recommandations pour les collectivités territoriales, afin de faire face à la situation actuelle, on relève :

- La création d'un compte COVID dans les nomenclatures comptable qui permettra un suivi précis de ces dépenses et aussi un enjeu de transparence démocratique dans le calcul des couts de la crise,
- La création d'un mécanisme de garantie des recettes réelles de fonctionnement qui permettra de compenser aux collectivités l'intégralité de leurs pertes en deçà du plancher de référence (moyenne des 3 derniers exercices 2017-2018-2019). A noter que l'accès à ce mécanisme de garantie est automatique, aucune démarche à faire de la part de la collectivité.
- Amorcer une nouvelle génération de contrats orientés sur l'encadrement pluriannuel des recettes et sur des engagements en matière d'investissement.

La stabilité de la DGF et du FPIC :

L'élaboration du budget primitif 2021 s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe globale de DGF qui s'élève à 27 milliards d'euros malgré le contexte économique lié au COVID-19. Les entités du bloc communal (Communes et EPCI) se partagent environ 18.4 milliards €.

Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) est maintenu à 1 milliard € pour 2021 et les années suivantes.

La fin des dégrèvements de la taxe d'habitation :

La baisse des transferts financiers de l'Etat aux Collectivités est directement liée à la suppression des dégrèvements de la Taxe d'Habitation puisqu'en 2021, le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources et notamment le reversement d'une fraction de la TVA pour les intercommunalités.

L'application progressive de l'automatisation du FCTVA :

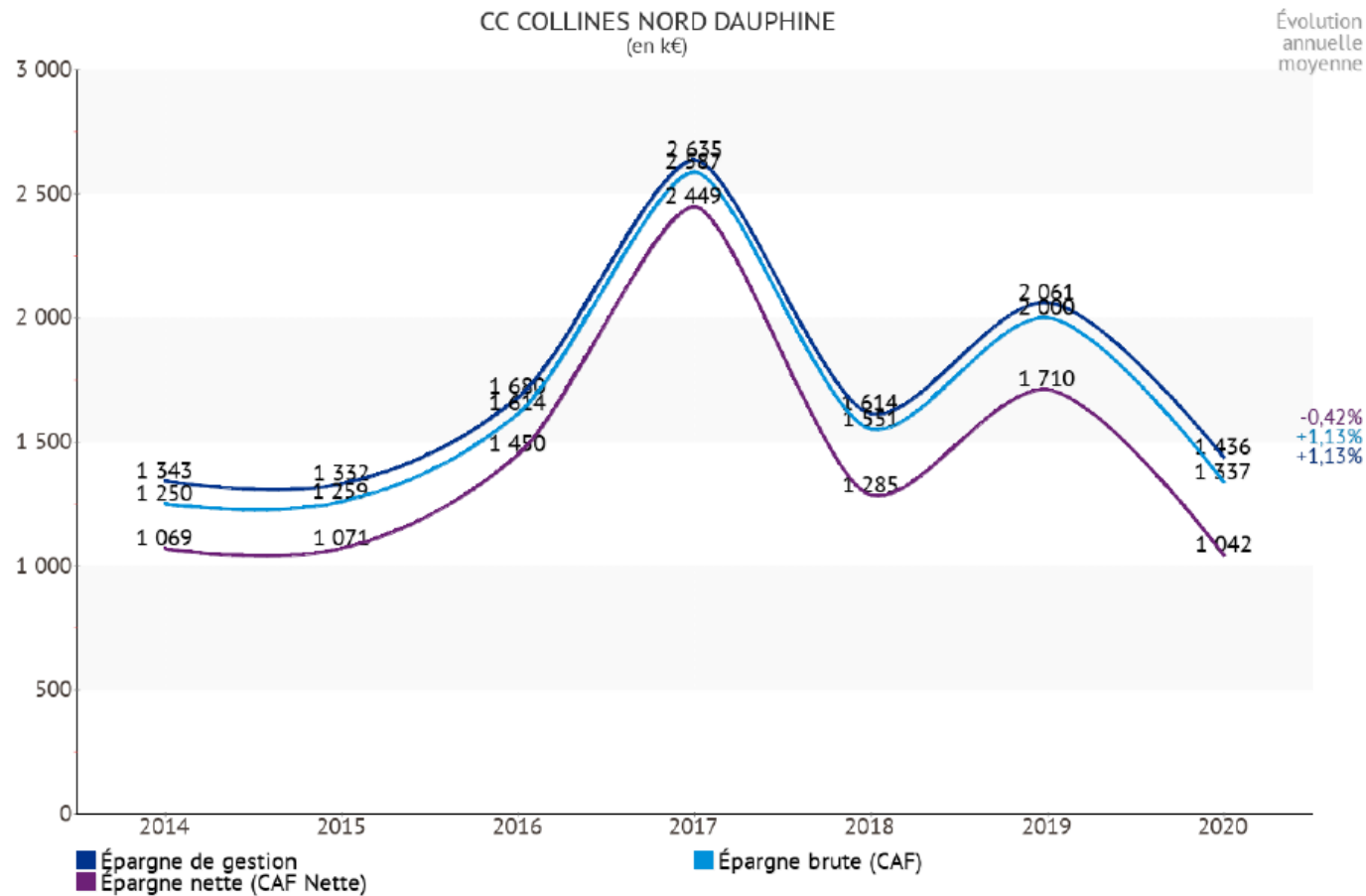
Dans un contexte de croissance du FCTVA (+9.1%) dû à la reprise de l'investissement local depuis 2017, il est à noter l'automatisation du fonds de compensation à compter de 2021 pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même, et l'éligibilité de la dépense qui ne sera plus fonction de sa nature mais de son imputation comptable.

Révision des valeurs locatives des établissements industriels :

Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (1/1/2017), et pour réduire davantage les impôts de production, l'Etat s'attaque à celles des établissements industriels. Cette révision aboutit à la division par 2 des valeurs locatives et de fait des cotisations d'impôts fonciers. L'Etat compensera intégralement les communes et les EPCI de cette perte de recettes fiscales.

C. DIMENSION LOCALE :

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE :



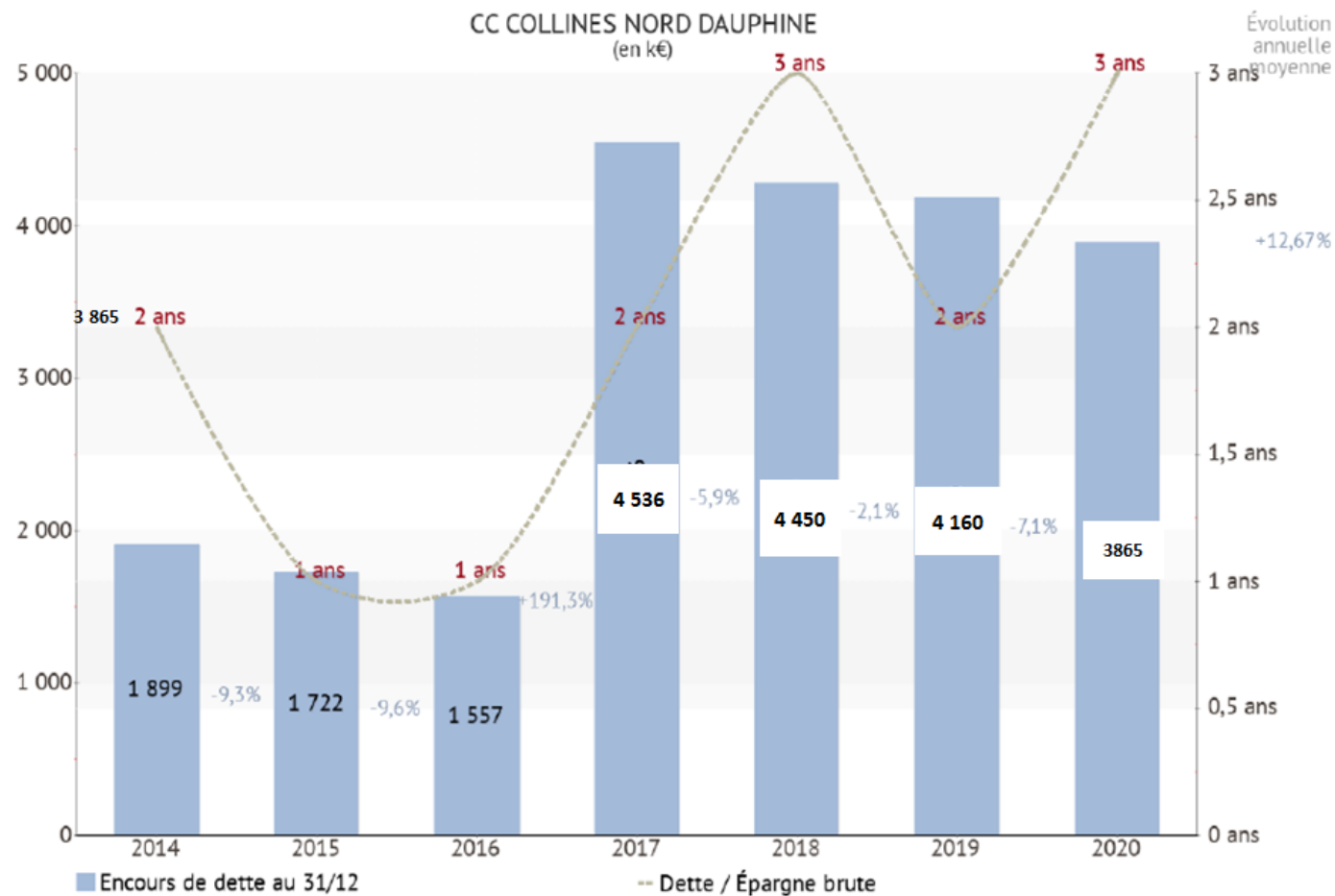
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT :

A fin 2020, une capacité d'autofinancement d'environ 1M€,

En baisse par rapport aux années précédentes,

mais qui intègre 500 K€ de versement au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée aux communes du territoire.

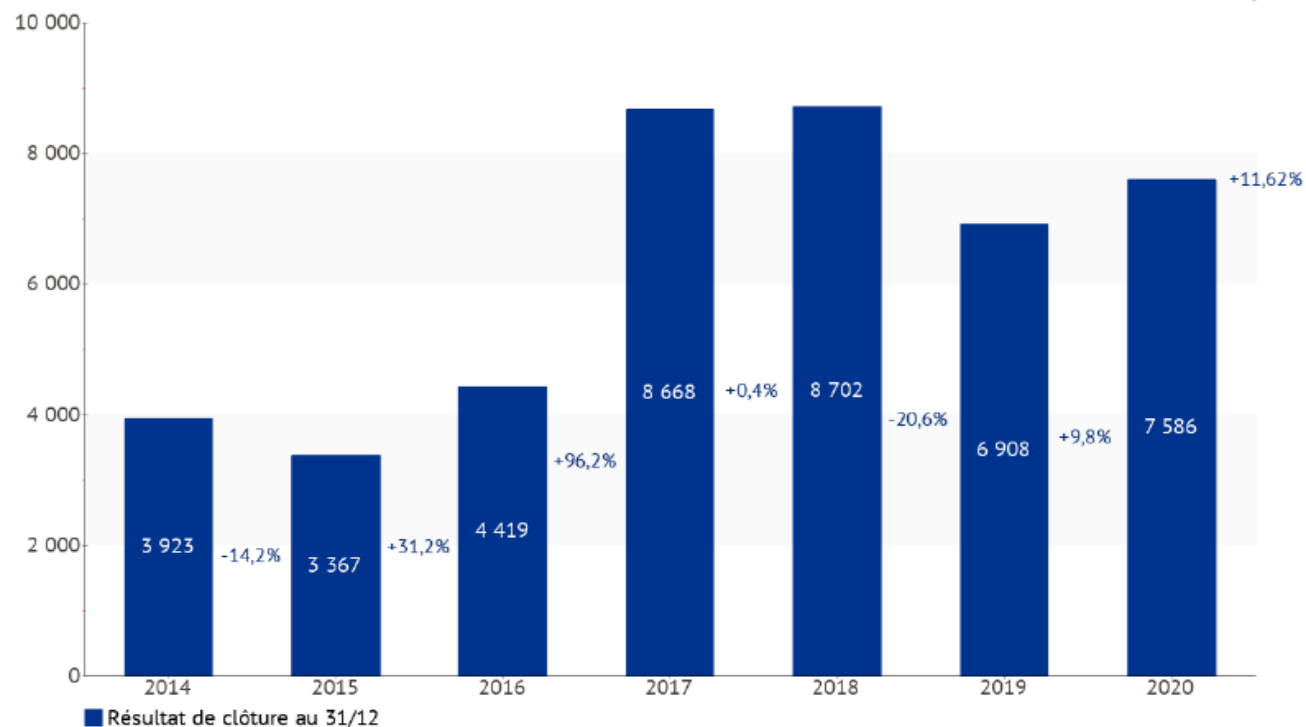
DSC instaurée en 2020 pour 2 années.



CAPACITE DE DESENDETTEMENT :

Une très bonne capacité de désendettement avec un encours de dette de 3.8 M€ pour le budget principal en 2020.

La capacité de désendettement est de l'ordre de 4 années.



RESULTATS :

A fin 2020, un résultat global de 7.6 M€, obtenu par :

1.5 M€ de résultat pour la section de Fonctionnement,
et de 6.1 M€ pour la section d'Investissement.

EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES :

	CA2019 en €	CA2020 en €	CA2021 en €	CA2022 en €	CA2023 en €	CA2024 en €	CA2025 en €	CA2026 en €
Recettes de gestion	12 126 882	12 412 963	12 879 391	12 756 680	13 053 513	13 290 981	13 528 053	13 780 416
Dépenses de gestion	10 065 573	10 976 779	12 343 534	11 569 830	11 724 549	11 883 306	12 044 167	12 209 200
Épargne de gestion	2 061 309	1 436 184	535 857	1 186 850	1 328 964	1 407 675	1 483 886	1 571 216

Cette prospective met en évidence une perte de marges notables en 2021 du fait de la baisse des recettes fiscales de CVAE.

Malgré tout, la dynamique fiscale du territoire permettrait de rétablir une meilleure épargne de gestion en 2022.

Le taux d'épargne de gestion ne serait que de 11.4% des recettes réelles de fonctionnement en 2026 contre 17% en 2019.

II. ORIENTATION BUDGETAIRES 2021

La politique budgétaire pour cette année 2021 s'inscrit sur un principe de PRUDENCE ACCRUE compte tenu des dépenses liées au contexte de crise sanitaire qui perdure, de la diminution envisagée des recettes fiscales, de la probable baisse des dotations de l'Etat et de l'impact financier des importants dossiers communautaires déjà engagés.

L'heure est à la priorisation des actions et à la poursuite des efforts pour la maîtrise de la situation budgétaire et de ses grands équilibres financiers.

C'est ainsi, qu'un effort est demandé pour identifier des pistes d'économie, pour réduire les budgets de services, pour trouver des recettes supplémentaires afin de faire face aux dépenses obligatoires, aux développements déjà actés en conseil communautaire, au maintien du dispositif de solidarité financière envers les communes, et pour ne pas toucher, encore cette année, à la fiscalité.

Des taux de fiscalité maîtrisés :

Taux de la fiscalité ménages (*inchangés depuis la création de la CC CND*)

- Taxe sur le Foncier Bâti 0.00 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti 2.65 %

Taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 24.39 %
(*inchangé depuis 2017*)

A. LE BUDGET PRINCIPAL:

1. *Section fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2021 sont estimées à 14 M€.

Cette estimation comprend notamment :

- La reprise de l'excédent antérieur : 1.5 M€,
- Une dotation globale de fonctionnement (DGF) de 0.75 M€, en baisse par rapport à 2020 (0.8 M€).
- Les compensations de l'Etat : 0.07 M€
- Des recettes liées au développement des services petite enfance, enfance et jeunesse (participations CAF, Département et familles) : 1.1 M€.
- Les produits des autres services : 0.06 M€
- Fiscalité *hors TEOM* : 7 M€

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2021 sont estimées à 14 M€

Cette estimation comprend notamment :

- Le maintien de la répartition « dérogatoire libre » du prélèvement du fonds de péréquation des ressources intercommunales : 0.35 M€.
A l'identique des années précédentes, la communauté de communes prendra en charge 72% de la contribution globale du bloc communal au FPIC.
- Le versement des attributions de compensation : 3.5 M€
- Des subventions aux associations gestionnaires des services petite enfance prenant en compte les accroissements de charges liés à l'entretien de nouveaux locaux et à l'augmentation de la capacité d'accueil pour 0.7 M€
- Un supplément de charges en lien avec le transfert de compétence « CONTRIBUTION AU SDIS » : 0.27 M€
- La Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2021 : 0.5 M€ complétée par une enveloppe sanitaire : 0.1 M€
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au budget annexe EHPAD les Colombes : 0.2 M€
- Les charges à caractère général : 1.5 M€
- Les charges de personnel : 2.3 M€
- Les charges financières : 0.06 M€

2. Section d'investissement**Les recettes d'investissement de l'exercice 2021 sont estimées à 7 M€**

Cette estimation comprend notamment :

- Le solde des subventions pour l'opération de reconversion des anciens locaux de l'EHPAD en Pôle de services communautaires,
- Le versement du Fonds de Compensation de TVA,
- Le résultat excédentaire d'investissement 2020.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 sont estimées à 7 M€

Cette estimation comprend notamment :

- Pôle Développement Territorial
 - rachat à l'EPORA de la friche industrielle Chabroud sur St Georges d'Espéranche
 - Cinquième tranche de participation au Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit
 - Aides au foncier et à la construction pour le PLH
 - Prévision de travaux et signalétique pour les zones d'activités économiques.
 - Subventions de soutien à l'économie de proximité
 - Subventions de soutien à l'habitat
 - La création d'un parking de co-voiturage
 - Mise en place de la dématérialisation du logiciel d'urbanisme

- Pôle Vie Sociale
 - Signalétique et mobilier pour l'aménagement de sentiers de randonnées
 - Acquisition de matériel et mobilier divers pour l'ensemble du Pôle, mais aussi mutualisés avec les partenaires culturels du territoire
 - Achat de véhicule dans le cadre de l'action de soutien à la jeunesse et la prévention
 - Construction d'un équipement enfance jeunesse

- Pôle Ressources
 - Refonte du site internet
 - Nouveau siège communautaire, travaux d'aménagement et équipement (mobilier et matériel) de :
 - locaux de stockage et garages mutualisés au sous-sol,
 - pôle de services aux habitants et aux entreprises, au niveau 0
 - Travaux d'aménagement et de maintenance sur l'ensemble du patrimoine bâti
 - Etudes de faisabilité en lien avec le patrimoine bâti (construction et/ou rafraichissement)
 - Acquisition et installation de moniteurs d'information dynamique sur le territoire des Collines du Nord Dauphiné en lien avec le contrat de ruralité
 - Acquisition de matériel de communication et renouvellement de licences informatiques
 - Travaux de sécurisation à la gendarmerie d'Heyrieux
 - Solde de la dotation communautaire d'investissement versée aux communes

3. *Les engagements pluriannuels déjà actés*

- Travaux d'aménagement sur l'ensemble du patrimoine bâti - 320 K€ TTC **(2021-2024)**
- Participation au Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit – 1.2M€ TTC **(2017-2024)**
- Dotation communautaire de soutien aux investissements communaux - 1.8 M€ TTC **(2017-2019)**
- Dotation de Solidarité Communautaire – 1 M€ **(2020-2021)**



B. LE BUDGET ANNEXE « IMMEUBLE EHPAD » :

1. Section de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2021 sont estimées à 328 K€.

Pour rappel, compte tenu des importantes difficultés financières rencontrées par l'EHPAD les Colombes, les élus communautaires ont décidé d'accorder à titre exceptionnel une exonération totale de la redevance d'occupation 2020 et une suspension du premier semestre 2021.

Ainsi, les recettes de fonctionnement comprennent :

- La redevance versée par l'EHPAD pour le second semestre 2021
- Le versement d'une subvention exceptionnelle par le budget principal nécessaire au financement des charges de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2021 sont estimées à 328 K€

Cette estimation comprend notamment :

- Les intérêts des emprunts
- Des travaux de bâtiment éventuels (Provision GER)
- Un audit organisationnel et financier de l'EHPAD
- Le déficit de fonctionnement reporté suite à effacement de la dette de redevance en 2020.

2. Section d'Investissement

Les recettes d'investissement de l'exercice 2021 sont estimées à 425 K€

Cette estimation comprend uniquement l'excédent d'investissement 2020.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 sont estimées à 425 K€

Cette estimation comprend notamment :

- Le remboursement du capital des emprunts
- Une provision pour des travaux éventuels

C. LE BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES » :

(Budget de lotissement assujetti à TVA)

Pour l'année 2021, il s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement à près de 750 K€.

Sont prévues sur ce budget : les opérations d'aménagement et commercialisation de la Zone d'Activités Economiques l'Alouette située à Bonnefamille, gérée en régie directe par la communauté de communes ainsi que les charges issues du transfert de deux emprunts.

D. LE BUDGET ANNEXE « TRANSPORT COLLECTIF » :

(Budget assujetti à TVA)

Pour rappel, dans le cadre de l'extension des compétences communautaires à l'organisation des services de transport routier non urbain, la communauté de communes avait été amenée à créer un nouveau budget en janvier 2019 pour la mise en place d'une prestation de navette assurant de manière quotidienne des trajets pendulaires.

Suite aux statistiques menées il était apparu que le transport « CO-LINE » ne répondait pas aux besoins des habitants.

Aussi, la Communauté de Communes étudiée à ce jour d'autres solutions de mobilité plus adaptées et envisage à terme la suppression de ce budget annexe. C'est pourquoi aucune inscription n'est prévue en 2021.

III. ANALYSE DE LA DETTE

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2017	199 321,91 €	61 207,35 €	138 114,56 €	0,00 €	0,00 €	1 557 133,42 €
2018	322 611,64 €	56 659,92 €	265 951,72 €	0,00 €	0,00 €	4 536 115,86 €
2019	349 891,64 €	59 682,19 €	290 209,45 €	0,00 €	0,00 €	4 450 164,14 €
2020	349 163,64 €	54 522,04 €	294 641,60 €	0,00 €	0,00 €	4 159 954,69 €
2021	348 435,64 €	49 180,12 €	299 255,52 €	0,00 €	0,00 €	3 865 313,09 €
2022	347 707,64 €	43 648,67 €	304 058,97 €	0,00 €	0,00 €	3 566 057,57 €
2023	345 479,64 €	37 919,66 €	307 559,98 €	0,00 €	0,00 €	3 261 998,60 €

ENDETTEMENT PLURIANNUEL :

Au 31 décembre 2020, l'encours de dette du budget principal est constitué exclusivement de taux fixes, compris entre 0% et 4.55%.

En effet, la nette évolution de l'endettement à compter de 2018 s'explique par l'obtention d'un emprunt à taux zéro d'un montant de 3.1 M€.

IV. EFFECTIFS COMMUNAUTAIRES ET MASSE SALARIALE

Envoyé en préfecture le 16/03/2021

Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le

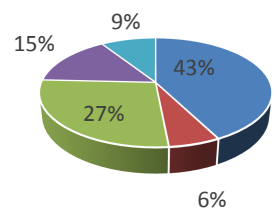
SLOW

ID : 038-243801255-20210316-D21_018-DE

Les effectifs 2020 au regard ... du tableau des emplois permanents

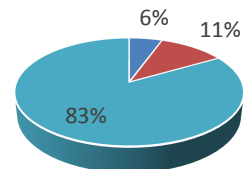
Filière	Temps Complet	Temps non complet	Nombre d'agents	ETP
Filière administrative	14	1	15	14,800
Filière technique	2	2	4	3,443
Filière culturelle	9		9	9,000
Filière animation	5		5	5,000
Filière médico-sociale	3	15	18	14,990
Filière sociale			0	
Total	33	18	51	47

Temps Complet



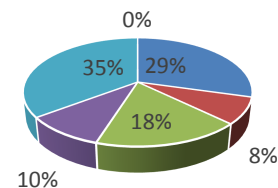
- Filière administrative
- Filière technique
- Filière culturelle
- Filière animation
- Filière médico-sociale
- Filière sociale

Temps non complet



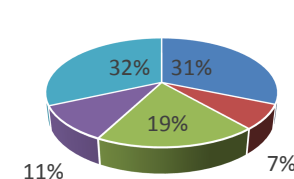
- Filière administrative
- Filière technique
- Filière culturelle
- Filière animation
- Filière médico-sociale
- Filière sociale

Nombre d'agents

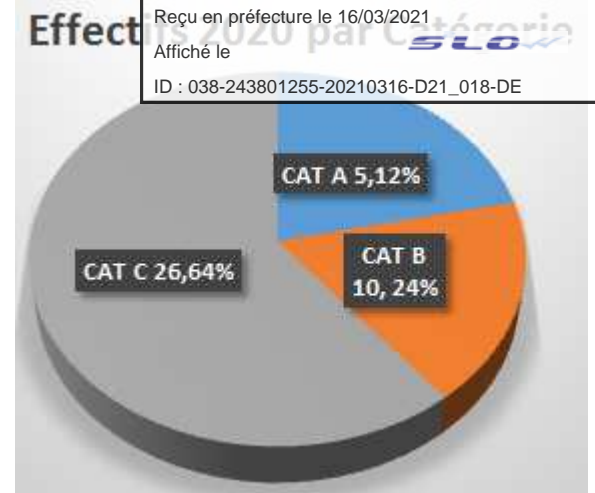


- Filière administrative
- Filière technique
- Filière culturelle
- Filière animation
- Filière médico-sociale
- Filière sociale

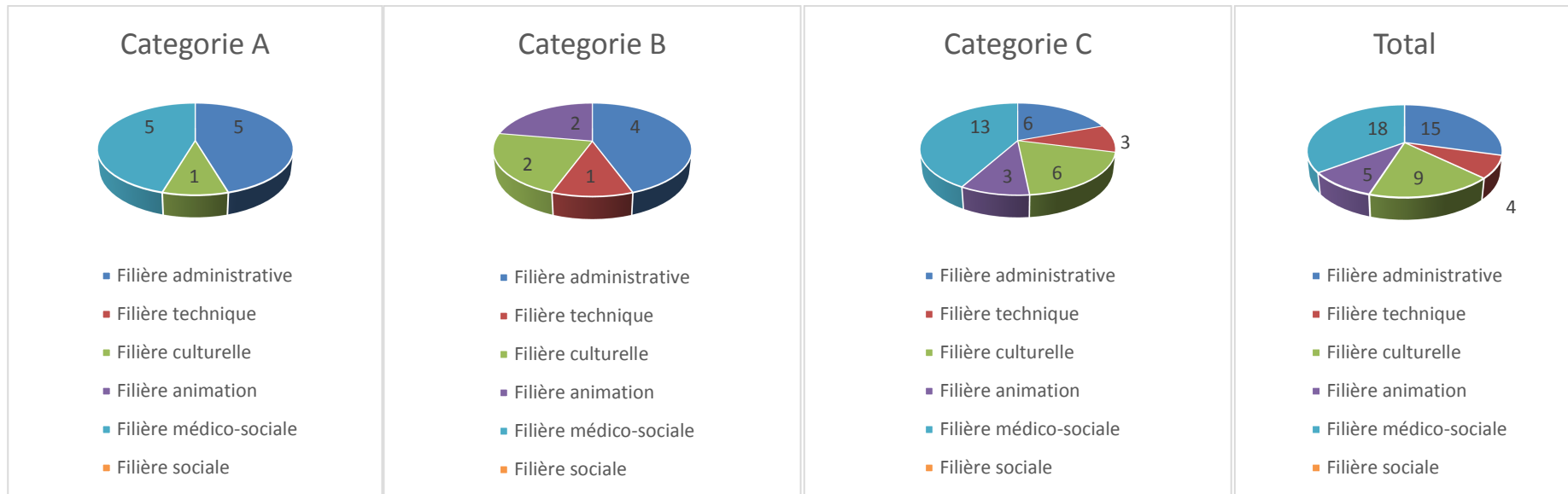
ETP



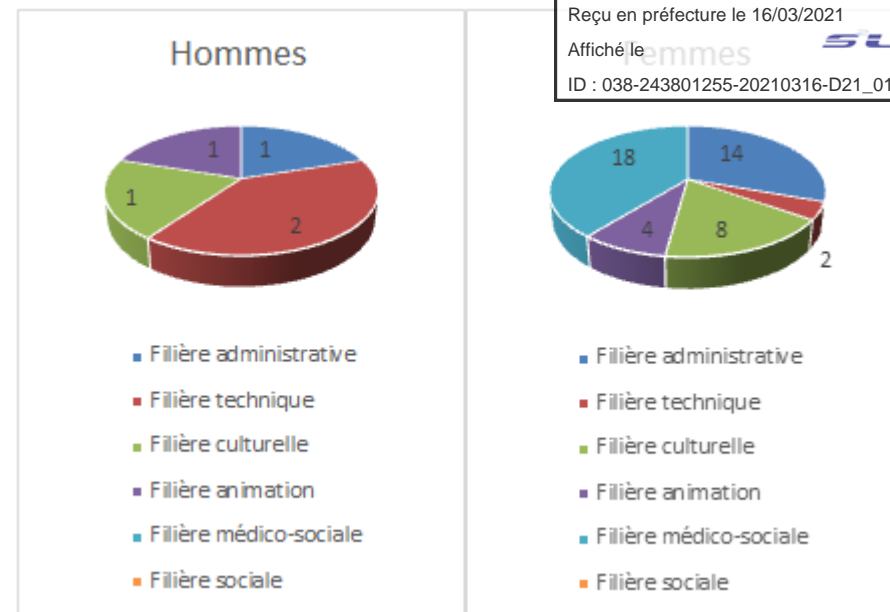
- Filière administrative
- Filière technique
- Filière culturelle
- Filière animation
- Filière médico-sociale
- Filière sociale



Filière	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Filière administrative	5	4	6	15
Filière technique		1	3	4
Filière culturelle	1	2	6	9
Filière animation		2	3	5
Filière médico-sociale	5		13	18
Filière sociale				
Total	11	9	31	51

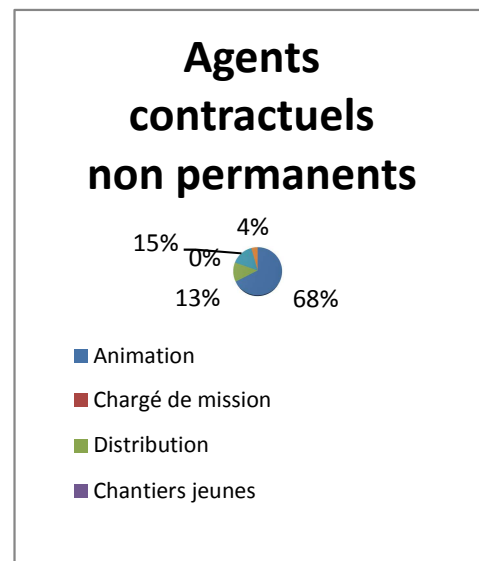


Agents	Hommes	Femmes
Filière administrative	1	14
Filière technique	2	2
Filière culturelle	1	8
Filière animation	1	4
Filière médico-sociale		18
Filière sociale		
Total	5	46

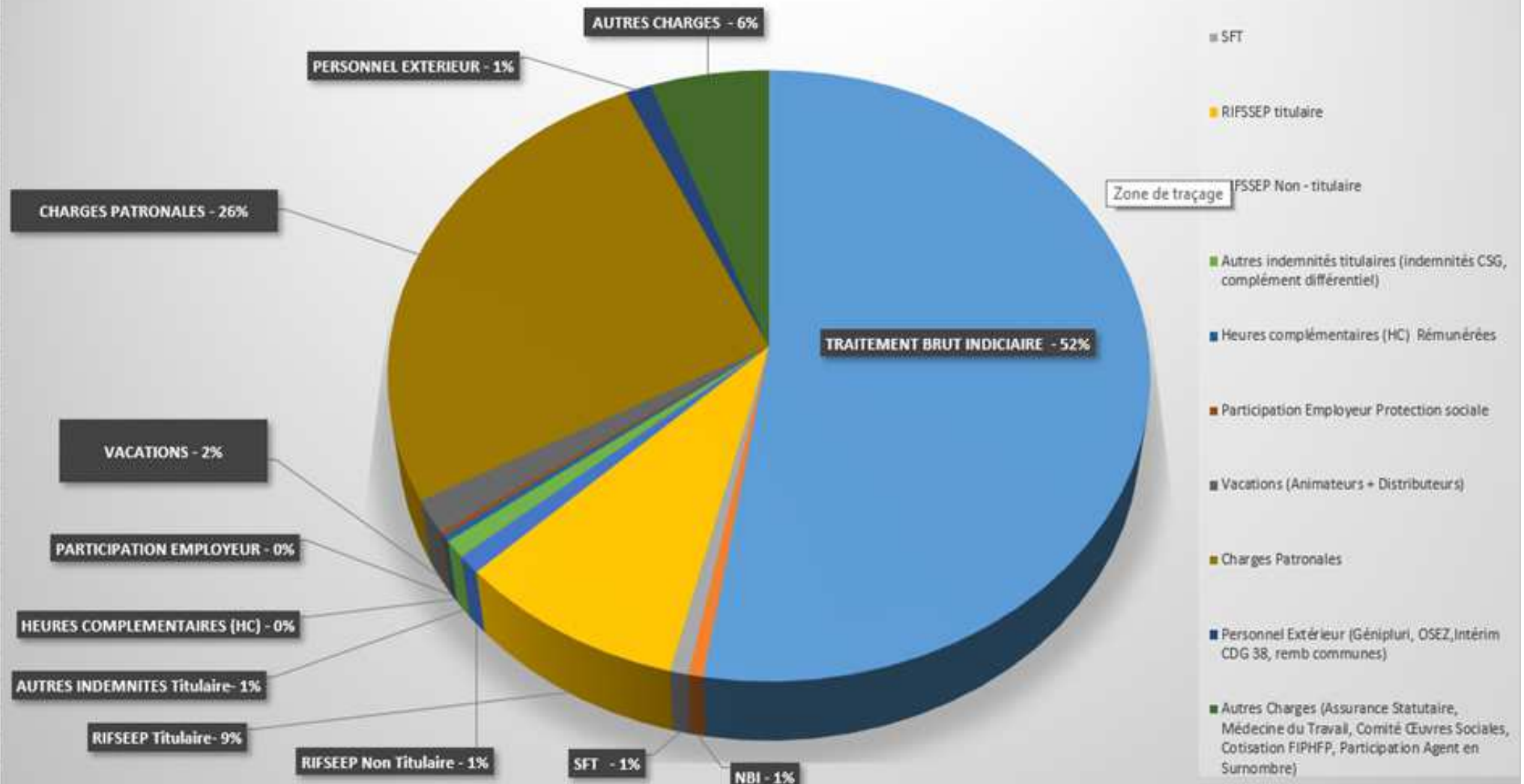


...et des besoins occasionnels et de renfort

Secteur	Agents contractuels non permanents
Animation	31
Chargé de mission	
Distribution	6
Chantiers jeunes	0
Remplacement agents indisponibles	7
Accroissement temporaire	2
Apprenti	
Agent FPME	
Total	46



Dépenses de personnel détaillées - Année 2020



DEPENSES 2020

TBI (traitement brut indiciaire)	1 038 929,18 €	52,50%
NBI	11 574,43 €	0,58%
SFT	14 271,64 €	0,72%
RIFSSEP titulaire	177 433,96 €	8,97%
RIFSSEP Non - titulaire	18 973,22 €	0,96%
Autres indemnités titulaires (indemnités CSG, complément différentiel)	18 131,65 €	0,92%
Heures complémentaires (HC) Rémunérées	6 684,13 €	0,34%
Participation Employeur Protection sociale	4 011,26 €	0,20%
Vacations (Animateurs + Distributeurs)	34 650,00 €	1,75%
Charges Patronales	521 151,34 €	26,33%
Personnel Extérieur (Génipluri, OSEZ, Intérim CDG 38, remb communes)	23 581,60 €	1,19%
Autres Charges (Assurance Statutaire, Médecine du Travail, Comité Œuvres Sociales, Cotisation FIPHFP, Participation Agent en Surnombre)	109 588,11 €	5,54%
TOTAL	1 978 980,52 €	100,00%

**Pour mémoire,
DEPENSES 2019**


=

1 896 846 €

NOMBRE DE RECRUTEMENTS REALISES - ANNEE 2020

Filière	CATEGORIE			TOTAL
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Filière administrative	1	1	1	3
Filière technique				0
Filière culturelle				0
Filière animation		2		2
Filière médico-sociale	2			2
Filière sociale				0
Total	3	3	1	7

V. ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS

Envoyé en préfecture le 16/03/2021
 Reçu en préfecture le 16/03/2021
 Affiché le 
 ID : 038-243801255-20210316-D21_018-DE

	Indemnités brutes de l'ancienne mandature 01/01 au 08/06/20
Président	10 549,34 €
Vice-Président	3 891,96 €
Vice-Président	3 891,96 €
Vice-Président	3 891,96 €
Vice-Président	3 891,96 €
Vice-Président	3 891,96 €
Vice-Président	3 891,96 €
Vice-Président	3 891,96 €
Vice-Président	3 891,96 €
Vice-Président	3 891,96 €
Vice-Président	3 891,96 €
Total Brut	35 027,64 €

	Indemnités brutes de l'actuelle mandature 29/06 au 31/12/20
Président <i>à cpter du 22/06</i>	11 994,32 €
Vice-Président	4 350,58 €
Vice-Président	4 350,58 €
Vice-Président	4 350,58 €
Vice-Président	4 350,58 €
Vice-Président	4 350,58 €
Vice-Président	4 350,58 €
Vice-Président	4 350,58 €
Vice-Président	4 350,58 €
Vice-Président	4 350,58 €
Vice-Président	4 350,58 €
Total Brut	39 155,22 €

TOTAL ANNEE 2020	74 182,86 €
-----------------------------	--------------------

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un grand nombre de règles techniques applicables aux collectivités et à leurs groupements, et apporté son lot de nouveautés, parmi lesquelles : LA PRESENTATION DE L'ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS.

Cette nouvelle obligation est mise en œuvre POUR LA PREMIERE FOIS CETTE ANNEE, et doit l'être AVANT L'EXAMEN DU BUDGET.

Le Débat d'Orientation Budgétaire sera suivi du vote du Budget Primitif 2021 et des taux de fiscalité (hors TEOM) le 08 avril 2021.